



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Bureau de l'intégration des migrant-e-s
et de la prévention du racisme IMR
Fachstelle für die Integration der MigrantInnen
und für Rassismoprävention IMR

Grand-Rue 26, 1700 Fribourg

T +41 26 305 14 85, F +41 26 305 14 08
www.fr.ch/integration

Programme d'intégration cantonal PIC 2024-27

Appel à projets « Agir ensemble »

Cet appel à projets s'inscrit dans le domaine « Vivre ensemble et participation » du Programme d'intégration cantonal PIC 2024-27 (PIC 3). Il est lancé par le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme IMR, en collaboration avec le Service de l'action sociale SASoc.

Dans une optique de « [Citoyenneté](#) »¹ et afin de favoriser les deux facettes de ce domaine – le vivre-ensemble et la participation – les besoins, les ressources et les compétences des personnes issues de la migration² sont à placer au centre des réflexions et des actions. Les collaborations, notamment entre les communes et la société civile, sont stimulées dans le but d'une société équitable qui met en valeur sa diversité.

Initier des dynamiques collectives, aller vers, co-construire et participer sont des éléments-clés de l'agir-ensemble afin de parvenir ainsi, petit à petit, à un « [Nouveau Nous](#) »³.

Le présent appel à projets vise le développement d'actions et de processus qui favorisent l'accès aux offres existantes et à la prise de décisions, les réflexions sur les identités partagées, les rencontres et les contacts sociaux.

En se basant sur les retours de nos partenaires, cet appel à projets propose une nouveauté au niveau de la procédure :

> pour des demandes jusqu'à hauteur de CHF 3 000.-, vous pouvez soit remplir le présent formulaire, soit nous contacter pour une présentation orale de votre projet (déjà conceptualisé⁴).

Dans le cadre de son Programme d'intégration communal PIF, le secteur de la Cohésion sociale de la Ville de Fribourg est compétent pour les projets qui ont lieu dans sa commune (cf. aussi point 5).

1. A qui s'adresse cet appel à projets ?

Il s'adresse à toute association, institution et commune désireuse de concevoir et réaliser des projets d'agir ensemble qui complètent l'offre des structures ordinaires⁵.

¹ Reprend le titre du programme national de la Commission fédérale pour la migration CFM « [Citoyenneté - échanger, créer, décider](#) ».

² Nous comprenons ici également des personnes défavorablement racialisées et/ou appartenant à une minorité.

³ Reprend le titre du programme national de la Commission fédérale pour la migration CFM « [Nouveau Nous - culture, migration, participation](#) ».

⁴ Pour un soutien à l'élaboration de leur projet, les acteurs associatifs peuvent s'adresser à Bénévolat Fribourg/Freiburg.

⁵ Les structures ordinaires (p.ex. l'école, les administrations cantonales et communales, les hôpitaux) ont pour mission de s'engager pour toute la population.

2. Quels sont les objectifs de cet appel à projets ?

Il a pour objectifs de :

- > Encourager le vivre-ensemble, développer des liens et mettre en réseau des personnes avec des parcours de vie différents ;
- > Stimuler des projets participatifs, notamment initiés par des associations s'engageant dans le domaine de la cohésion sociale, de la migration, de l'intégration et de la non-discrimination ;
- > Favoriser la participation politique de tout-e-s les habitant-e-s et des réflexions en lien avec l'identité suisse et fribourgeoise en référence au projet national précité « Nouveau Nous ».

3. Quels types de mesures peuvent être subventionnés ?

Une grande diversité de projets, d'ampleur variable, peut être soutenue. Exemples :

- > Café-citoyen pour renforcer la participation à la vie communale ;
- > Ateliers créatifs en non-mixité choisie pour favoriser des échanges interculturels ;
- > Une pièce de théâtre co-construite avec des personnes issues de la migration qui thématise les enjeux d'une société multiculturelle.

4. Quels critères doivent être remplis ?

- > L'organisation responsable du projet doit être active dans le canton de Fribourg et être constituée en association ou représenter une institution (p. ex. commune, service étatique). Aucune demande ne peut être déposée à titre individuel.
- > Le projet est en adéquation avec les objectifs du PIC 2024-27.
- > Il valorise les compétences des personnes issues de la migration et les celles-ci sont intégrées dans chaque étape du projet, notamment dans les prises de décisions.
- > Il favorise la participation du public-cible et l'implique dans les orientations à donner au projet.
- > Le projet est accessible, inclusif et reconnaît la non-discrimination comme une valeur importante.
- > Il répond à des besoins locaux, et tient compte du réseau existant.
- > Il propose des activités concrètes dans le canton de Fribourg et son but est non-commercial.
- > Il est mis en œuvre entre 2024-27, sur la base d'un calendrier prédéfini.
- > L'ensemble des subventions fédérales et cantonales ne peuvent pas dépasser 80 % des recettes totales. Le solde (au minimum 20 %) peut comprendre du travail bénévole, la mise à disposition gratuite de matériel et de locaux, un soutien financier par une fondation ou une commune, etc.
- > Toute modification importante du projet doit être signalée à l'IMR.

5. Comment déposer une demande de subvention ?

- > Le dossier écrit doit inclure :
 - > Une lettre d'accompagnement signée ;
 - > La demande de subvention « Agir ensemble » ;
 - > Un bulletin de versement ;
 - > Pour les associations : statuts et composition du comité.
- > Il peut être adressé, **durant toute la durée du PIC 3**, uniquement par courriel, à : integration@fr.ch
- > Il est également possible de prendre rendez-vous avec Lisa Wyss (lisa.wyss@fr.ch, 026 305 14 84) pour une présentation orale du projet déjà conceptualisé pour des demandes ne dépassant pas les CHF 3 000.-.
- > La demande de subvention est examinée par l'IMR en collaboration avec le SASoc et la commune concernée.
- > Pour toute question ou conseil, n'hésitez pas à contacter Lisa Wyss : lisa.wyss@fr.ch, 026 305 14 84.
- > Pour les projets qui se déroulent uniquement en Ville de Fribourg, la demande est transmise par l'IMR au Secteur de la cohésion sociale pour traitement. Florence Savioz, responsable intégration et migration, est à disposition pour répondre à vos questions au 026 351 71 83 ou florence.savioz@ville-fr.ch.